

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA LIAISON ELECTRIQUE FRANCE-ESPAGNE

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de la liaison électrique THT entre la France et l'Espagne se déroulera du lundi 20 septembre 2010 au jeudi 21 octobre 2010 inclus. Elle vaudra aussi mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cette enquête sera conduite par une commission de trois personnes présidée par Monsieur Pierre BALANDRAUD.

Les dossiers mis à l'enquête seront consultables par le public à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Les observations du public sur le projet pourront être directement consignées sur les registres ouverts à cet effet ou être adressées par correspondance au président de la commission.

Enfin, le public pourra rencontrer un membre de la commission en mairie les 22/09 et 21/10.

DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Ouverture de l'enquête : **Lundi 20 septembre 2010**
- Clôture de l'enquête : **Jeudi 21 octobre 2010**
- Consultation des dossiers : **en mairie aux heures d'ouverture**
- Observations : **sur les registres ouverts en mairie ou par courrier**
- Permanences de la commission d'enquête à Villemolaque :
 - **Mercredi 22 septembre de 15h à 18h**
 - **Jeudi 21 octobre de 10h à 12h.**

Si la longue histoire de ce projet ne peut pas se résumer en quelques lignes d'un flash, il convient au moins d'en rappeler les grandes étapes :

- présentation du projet initial en tout aérien (décembre 2001)
- déclenchement quasi-instantané de l'opposition des élus et de la contestation citoyenne
- déroulement du débat public (premier semestre 2003) qui se termine « en impasse »
- tentative de passage par le Vallespir
- retour à l'itinéraire initial avec un projet entièrement enterré et en courant continu (2008)
- phase de pré-concertation avec la participation active des élus et des associations citoyennes (2009-2010).

LE POINT DE VUE DES ELUS

Si, après avoir été farouchement combattu par un département tout entier, le projet de THT est parvenu à atteindre le stade de la mise à l'enquête publique, c'est qu'il a été profondément modifié, pour ne pas dire bouleversé. En effet, entre le projet initial « tout aérien » (avec des pylônes de plus de 60m de haut) et celui qui nous est aujourd'hui proposé (entièrement enfoui et en courant continu), il n'y a plus grand chose de commun. C'est la raison pour laquelle les mouvements anti-THT ont pris la décision de participer à la concertation préalable qui a permis d'améliorer le projet, et c'est pour la même raison qu'ils participeront au comité de suivi créé par Monsieur le Préfet.

Pour autant, les conseils municipaux concernés n'ont pas oublié le caractère injuste de ce projet, et **ils sont particulièrement déçus que les territoires traversés ne puissent bénéficier d'aucune compensation** ; c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas disposés à donner un avis favorable. Ils ont déjà eu l'occasion de le faire savoir dans l'avis qu'ils devaient formuler courant juillet 2010. Pour information, et sans vouloir influencer votre position par rapport au projet soumis à l'enquête publique, nous vous donnons, dans l'encadré ci-dessous, un résumé de la délibération qui a été prise par le conseil municipal de Villemolaque dans sa séance du 15/07/10.

Il vous appartient désormais, si vous le souhaitez, de vous exprimer comme vous l'entendez dans le registre tenu à cet effet en mairie.

Extrait de la délibération du 15 juillet 2010

Le Conseil municipal de Villemolaque ,

Regrette que malgré nos demandes, aucune compensation à retombée environnementale (comme par exemple un programme exceptionnel d'enfouissement des réseaux alimentant notre Commune) ou financière (comme par exemple une enveloppe DGE réservée aux projets des Communes impactées) n'ait pu être, à ce jour, envisagée au bénéfice de notre collectivité,

Constate et considère que :

- les justifications technico-économiques ne sont pas plus convaincantes que celles ayant tenté de justifier le projet initial en tout aérien
- l'étude d'impact prouve, si besoin était, que malgré les avancées environnementales obtenues, ce projet aura d'inévitables impacts identifiés et il présente d'autres risques supposés et redoutés à plus ou moins long terme
- rien ne permet de mettre en évidence la moindre retombée positive notable pour les territoires traversés
- aucun engagement n'a été pris, à ce jour, sur les demandes de compensations au bénéfice des Communes concernées
- ce projet a été farouchement combattu par un département tout entier depuis 2001, il nous a été au bout du compte imposé, et il restera marqué, pour toute la population et les élus, du sceau de l'injustice
- dans de telles conditions il ne nous est pas possible de favoriser la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Refuse, dans l'état actuel de la situation, d'émettre un avis favorable dans le cadre de la concertation préalable à la déclaration d'utilité publique.